Un projet qui appartiendra aux habitants!

Comme précisé dans le précédent bulletin, SEPALE propose aux habitants et collectivités d'investir dans le projet éolien et de devenir co-propriétaire du parc éolien.

Cette proposition va bien plus loin que le financement participatif: il ne s'agit pas d'un simple prêt à taux bonifié mais d'une vraie prise de participation dans la société de projet.

Il reste encore des parts à prendre!

En plus de la collectivité, plusieurs particuliers ont d'ores et déjà décidé d'investir dans cette opportunité de projet. Et vous ?

Investissement participatif: les infos clés

(voir détails sur le bulletin n°2)



1/3
du projet éolien
appartiendra
aux habitants
et aux collectivités



Accessible dès 27€



Possibilité de revendre ses parts lorsque le parc sera autorisé ou 3 ans après sa mise en service



Possibilité d'investir dès maintenant,

€€€€€ à **risque** mais avec une **rentabilité importante**.



Possibilité d'investir lorsque le parc sera autorisé, avec des **risques faibles** mais une **rentabilité moins importante**.



Venez échanger et investir lors du comité de pilotage organisé par SEPALE

MERCREDI

22 FÉVRIER

À LA SALLE DES FÊTES D'EUVY

Lors de cet évènement, nous vous proposons deux temps d'échanges et d'informations. Vous pouvez venir à l'un, à l'autre, ou aux deux, en fonction de ce qui vous intéresse:

Comité de pilotage :

18h - 19h

Investissement participatif:

9h - 20h

Quelles mesures pour la collectivité et ses habitants ?

Un parc éolien génère des impacts.
Il est donc nécessaire de mettre en place des mesures ERC-A pour Éviter, Réduire, Compenser les impacts et Accompagner le projet.

Si vous avez des idées pour votre village, n'hésitez pas à nous les partager!

Si vous souhaitez échanger en amont de la permanence vous pouvez contacter:

Antoine JUILLION

06 25 75 76 87

a.juillion@sepale.com

N'hésitez pas à laisser un message ou un sms!



Fév. 20 23



Vue depuis la zone d'étude • © SEPAL

Opportunité de développement éolien

PROJET ÉOLIEN DU CHAMP PAPILLON

À la suite du précédent numéro de juin 2022, ce nouveau bulletin vous informe de l'avancée des études de faisabilité et vous invite à un atelier pour investir dans le projet éolien et échanger sur les études en cours.

Antoine Juillion, de SEPALE, est chargé du bon déroulement des études et de la concertation. N'hésitez pas à le contacter pour rester informés des suites de ces initiatives ou pour participer aux temps d'échanges qui vous sont proposés.

Meilleurs vœux à tous!



Antoine JUILLION
Chargé de projets
SEPALE
06.25.75.76.87
a.juillion@sepale.com

Venez investir dans le projet et échanger sur les études!

Lors du comité de pilotage organisé par **SEPALE** à la salle des fêtes d'Euvy:

> MERCREDI 22 FÉVRIER 2023

Plus d'informations en dernière page.

Bulletin No3 EUVY Janv2023 V2.indd 2-3

2021>2022 2022>2023 2024 2025>2026 2026>2050 2050 1. Études 2. Études 3. Instruction 4. Construction 5. Exploitation 6. Démontage de préfaisabilité de faisabilité du dossier et recyclage ou renouvellement

Le projet éolien... du Champ Papillon!

Ce nom, choisi en concertation avec les élus d'Euvy, fait référence au lieu-dit éponyme.

Études de faisabilité

Les études de faisabilité ont débuté et sont réalisées par des bureaux d'études indépendants qui respectent les guides, lois et normes validés par l'État. Le résultat de ces études permettra d'évaluer la faisabilité du projet et de choisir la meilleure implantation possible d'éoliennes.







L'étude acoustique

L'étude acoustique a débuté en décembre 2022 : des mesures ont été effectuées depuis les maisons les plus exposées autour de la zone d'étude.



Mesures initiales

Des sonomètres sont installés au niveau des habitations les plus proches de la zone d'étude et les plus représentatives de l'environnement sonore.



Simulations

Les mesures sont analysées et corrélées avec les données météo, le relief, la végétation, etc. pour ensuite simuler l'impact acoustique des éoliennes (ou émergences sonores).



Respect a minima des normes acoustiques

En cas de dépassement des émergences réglementaires -(+ 5dB(A) le jour et + 3 dB(A) la nuit) — l'implantation, le modèle d'éolienne, leur fonctionnement etc. sont réétudiés jusqu'au respect des normes acoustiques afin d'assurer la tranquillité des riverains.



Lorsqu'un parc éolien

son efficacité.

Mesures de conformité

est construit, une nouvelle campagne de mesures est réalisée pour vérifier la conformité de l'installation. Si le parc n'est pas conforme, un bridage acoustique est mis en place et de nouvelles mesures sont réalisées pour vérifier

Études environnementales

Depuis le printemps 2022

Les études naturalistes ont débuté avant l'été sur le site afin d'étudier la faune et la flore sur un cycle biologique complet. Oiseaux, chauves-souris, amphibiens,

reptiles, insectes, mammifères terrestres, habitats et flore sont recherchés, observés, quantifiés et cartographiés.

Le potentiel éolien

Depuis mai 2022

Le mât de mesures est une « station météo» qui permet entre autres de dimensionner la taille des éoliennes (rotor, mât, puissance) mais aussi d'affiner les études acoustiques et environnementales.

Étude paysagère

Début 2023

Des paysagistes vont venir étudier la zone pour déterminer si le territoire peut accueillir de nouvelles éoliennes et de quelle manière.

Des simulations visuelles, des coupes et des cartes, seront réalisées. La localisation des prises de vue pour les photomontages sera discutée lors du comité de pilotage organisé le 22 Février.

© SEPALE 2023 • Design graphique : kader hamza, Le Projector • Ne pas jeter sur la voie publique • Imprimé sur du papier recyclé

Bulletin_No3_EUVY_Janv2023_V2.indd 4-5 19/01/2023 19:00